

# DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

## COMMUNE DE LA CHAPELLE-AUX-SAINTS

### PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mardi 6 novembre 2024 à 18 heures 30  
Convocation du 28 octobre 2024

**Secrétaire de Séance** : Martine MONS

**Étaient présents à cette séance** :

Gérard LAVASTROU, Stéphane BROUSSE, Aurélie VERGNE, Jérôme JEAN, Daniel PERRINET, Martine MONS, Philippe BROUSSE, Alain BONNEVAL.

**Étaient excusés** : Pierre AUDUBERT, Viviane PACHECO DUMONT.

**Était absente** : Cécile VERDIER.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal en date du 16 septembre 2024.

*Celui-ci est approuvé par l'ensemble des membres présents lors de ce dernier conseil municipal.*

### **1. Instruction des autorisations d'urbanisme**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les services de l'Etat n'instruiront plus les autorisations d'urbanisme dès que le PLUI sera opérationnel.

Il précise que plusieurs communes du Midi Corrèzien ayant déjà des documents d'urbanisme bénéficient du service mis en place par le Département.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à ce service et propose de valider le projet de convention dès maintenant pour être opérationnel le moment venu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- décide de confier l'instruction des autorisations d'urbanisme du territoire communal à la Cellule Départementale d'Urbanisme du Conseil Départemental de la Corrèze,
- autorise à cet effet, Monsieur le Maire, à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tous les documents afférents,
- dit que les crédits correspondants à cette prestation sont prévus au budget de la commune.

**Vote à l'unanimité**

## **2. Vidéoprotection sur le territoire de la commune**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 3 octobre 2023 actant l'adhésion de la commune au centre de Supervision départemental.

Ce dispositif de vidéoprotection s'inscrit dans le cadre du développement de la politique de prévention de la Commune visant à prévenir notamment les atteintes aux personnes et aux biens.

Les phases administratives étant réalisées, le maire propose de mettre en œuvre le déploiement effectif. Il propose, dans un premier temps, de mettre en place ce dispositif au bourg et plus particulièrement aux abords du Pôle Neandertal, des Bouffias et du parking.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le principe d'installation de dispositifs de vidéoprotection sur l'esplanade des Bouffias au bourg,
- de prévoir un engagement de la dépense d'investissement correspondante d'un montant total de 19 904 €, dont 50% (9 952 €) à la charge de la Commune, en vue de la réalisation de ce projet,
- d'inscrire ladite dépense au budget d'investissement de l'exercice 2025,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Vote à l'unanimité

## **3. Mobilités douces**

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Voies Vertes Pâles initié par le Conseil Départemental.

Ces itinéraires partagés (Voitures, Vélos et Piétons) emprunteront des voies communales ou rurales et si nécessaire des voies départementales à faible fréquentation. Ils bénéficieront d'une signalétique spécifique et des aménagements nécessaires pour permettre à chaque utilisateur de circuler en toute sécurité.

Un des circuits proposés en provenance de Collonges la Rouge et allant vers Beaulieu sur Dordogne passe par notre commune, des Esplaces au Laurent et donc par le Bourg.

Par ailleurs, à l'occasion des réunions préparatoires pour le transport de terre entre le chantier de la déviation de Vayrac et la carrière de Végennes, il avait été évoqué le souhait d'une réflexion sur l'aménagement d'un axe de mobilités douces vers Vayrac. Cet axe permettrait de relier la Voie Verte du nord du Lot à la Voie Verte Pale du Midi corrézien.

Des échanges ont eu lieu avec le Maire de Vayrac et la Maire de Saint Michel de Bannières par ailleurs Conseillère Départementale du Lot. Un itinéraire empruntant des chemins ruraux est réalisable. Pour notre commune, il pourrait emprunter le chemin du Moulin de Sourdoire et le chemin des Escuradis, du Bourg à Loulier.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- est favorable aux projets de mobilités douces et au passage de la VVP sur la commune,
- demande que la jonction vers le Lot empruntant le chemin rural longeant la Sourdoire soit étudiée et présentée dans les meilleurs délais,
- sollicite l'aide des deux départements pour mener à bien ces projets.

Vote à l'unanimité

#### **4. Informations diverses:**

- **Rapport RPQS AEP.**

Le maire présente le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'Eau Potable

- **Avancement des travaux du bourg.**

Le Maire fait le point sur l'avancement des travaux de Neandertal et des conséquences du retard pris sur la réalisation des aménagements communaux. Ces derniers seront repoussés début 2025 en s'adaptant à la météo. Il en est de même pour les murs du cimetière.

- **Biens de sections.**

Le Maire déplore que les services de l'Etat n'aient pas encore traité le dossier de transfert des sections au patrimoine communal. Il en sera fait part au Sous-Préfet à l'occasion de sa venue sur la commune

- **Visite de Monsieur le Sous-Préfet :**

Le 20/11/2024 à 15 heures.

- **Préparation de la cérémonie du 11/11/2024.**

- **Amélioration du réseau mobile.**

L'étude technique des services de télécommunications valide les sites étudiés pour l'installation d'un pylône relai.

Les élus demandent que le site le moins impactant soit retenu, à savoir, en bordure du chemin de Bras pendu

- **Repas des aînés, le 30/11/24.**

La séance est levée à vingt heure trente

Martine MONS  
Secrétaire de séance

Gérard LAVASTROU  
Maire